

Gérald Elbaze

geraldelbaze@gmail.com

Saint-Jean-d'Illac, le 26 décembre 2015

A l'attention de Thierry Trijoulet
Premier Secrétaire Fédéral
Fédération de la Gironde

Monsieur le Premier Secrétaire, cher Thierry, camarade,

Tu le sais ces dernières journées ont été l'objet de questionnements nombreux et profonds autour du projet de réforme constitutionnelle portant sur la déchéance de certains bi-nationaux sous certaines conditions. Ce débat sème dans les rangs socialistes colère, parfois dépit, et parfois encore départs.

Et ce n'est pas un hasard. C'est que ce débat touche l'essence pour ne pas dire l'essentiel de l'âme de notre Parti. Et donc de l'adhésion – au sens propre – aux valeurs de notre Parti de celles et ceux qui ont été portés au pouvoir au nom de ce même Parti.

Ce n'est pas de ma part un jugement de valeur. Mais une confrontation froide à nos statuts et notamment à notre Déclaration de Principe :

III- notre Parti Socialiste

art.12

Pour lui, la Nation n'est pas une juxtaposition de communautés, mais un contrat entre citoyens libres. Elle respecte les droits de toutes celles et de tous ceux qui vivent sur son sol, et veille à ce que chacun accomplisse ses devoirs vis-à-vis d'elle. Le Parti socialiste se donne pour ambition de favoriser l'adhésion de toutes et de tous aux valeurs de la République.

art.16

Le Parti socialiste est un parti humaniste. Il lutte contre toutes les formes de discriminations quelles que soient les origines et les causes. Il condamne la marchandisation du corps humain et du vivant.

art.18

Le Parti socialiste est attaché aux grands principes de la Justice. Il veille à la protection des libertés tant publiques qu'individuelles. La justice est une valeur et une institution. Elle est garante de la réalité des droits de chacun. Elle doit être accessible, indépendante et égale pour tous. Elle a pour mission de sanctionner mais aussi de contribuer à la prévention et d'aider à la réhabilitation et à la réinsertion dans la société.

art.21

Le Parti socialiste est un parti internationaliste. Il condamne toutes les oppressions et exploitations et les formes modernes d'esclavagisme. Il œuvre pour le respect du droit des enfants. Il reconnaît pleinement le droit d'asile. Il combat la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Considérant que plusieurs des dispositions envisagées dans cette réforme contreviennent à notre Déclaration de Principes, comme stipulé dans le Préambule de la Charte Ethique de nos Statuts :

préambule

Nous militantes et militants du Parti socialiste affirmons notre pleine adhésion aux valeurs qui sont exprimées dans notre Déclaration de Principes. Ce sont les valeurs d'égalité, de liberté, de solidarité, de laïcité, de justice et de paix qui sont le fondement du socialisme démocratique.

Considérant que dans cette même Charte, y est précisé que figure au titre des « Droits des militantes et des militants du Parti Socialiste » :

« Les militantes et militants disposent de la liberté d'expression, et peuvent ainsi librement exprimer leurs opinions et prises de position dans les réunions organisées par le Parti socialiste. »

Considérant que les militant-e-s doivent pouvoir prendre position lorsque les valeurs de notre Parti sont à ce point remises en cause,

Considérant que notre Fédération ne peut se résoudre à ce que certain-e-s militant-e-s sincères n'aient d'autres solutions que de se mettre en congé ou quitter ce Parti face au silence assourdissant de ses instances dans un moment aussi capital créant ainsi une énième hémorragie militante dans nos rangs.

Considérant que nous ne pouvons nous résoudre à ce que les militant-e-s socialistes girondin-e-s en soient réduits à attendre des positions improbables des dirigeants de ce Parti. Parce que de telles attentes ont toujours mené au pire. Et parce que le mouvement socialiste a fixé dans l'article 1 de sa Déclaration de Principes, que « le but de l'action socialiste est l'émancipation complète de la personne humaine. »

Considérant que notre Fédération de la Gironde, par son histoire et son envergure, se doit d'être à la hauteur de l'instant politique.

Et considérant enfin que nos statuts prévoient dans le chapitre 4, intitulé « Les Fédérations », Section 1, « Dispositions générales », article 2.4.1.1 « Constitution des fédérations » que « **seules les fédérations disposent de la personnalité morale** »,

Parce que nous sommes nombreux à considérer que la personnalité morale de notre fédération est en question,

Parce que tu incarnes en tant que Premier Secrétaire Fédéral de la Gironde cette Fédération,

Parce que je te sais attaché tout autant que moi à ces valeurs et à la cohésion de l'ensemble des socialistes de la Gironde,

C'est pourquoi, en tant que simple militant, mais en aussi en tant que membre de nos instances fédérales, je te demande de bien vouloir convoquer en urgence un Conseil Fédéral Élargi en vue de produire une expression de la Fédération de la Gironde du Parti Socialiste sur ce point précis de la réforme constitutionnelle, à la hauteur de nos statuts, de notre Déclaration de Principes et de nos valeurs.

Amitiés socialistes



Gérald Elbaze